Envoyé en préfecture le 05/05/2023
Reçu en préfecture le 05/05/2023
Publié le 05-05-2023
ID : 039-223900010-20230505-ARR_2023_0609-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0609_AL_RD 91_ VAUDREY
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 13/02/2023 par laquelle ABCD Géomètres-Experts, domicilié 39, Boulevard Wilson BP-394 - 39106 DOLE CEDEX, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 91, au droit de la parcelle cadastrée section E n° 548, située Rue d'aval Commune de 39380 VAUDREY, en agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Dole du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

VU la consultation du Maire en date du 5 avril 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués en date du 11/01/2023, l'alignement du domaine public de la RD 91 au droit de la propriété du bénéficiaire est fixé par la ligne tracée en rouge reliant les points A, B, C, et ceci tel que reportés sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

Envoyé en préfecture le 05/05/2023
Reçu en préfecture le 05/05/2023
Publié le 05-05-2023
ID : 039-223900010-20230505-ARR_2023_0609-AR

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE 24, Rue de la Fenotte 39100 DOLE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le maire consulté , le 5 avril 2023

Visa , signature et cachet

Signature de l'arrêté par le Département

Diffusion :
Les bénéficiaires pour attribution
La commune de VAUDREY pour information
Et le Géomètre ABCD
L'ARD de DOLE
Plan de l'alignement

Envoyé en préfecture le 05/05/2023
Reçu en préfecture le 05/05/2023
Publié le 05-05-2023
ID : 039-223900010-20230505-ARR_2023_0609-AR

Propriété de Jean CHEY
VAUDREY - Section E - "15, Rue d'Aval"
Echelle : 1/500

Plan de délimitation

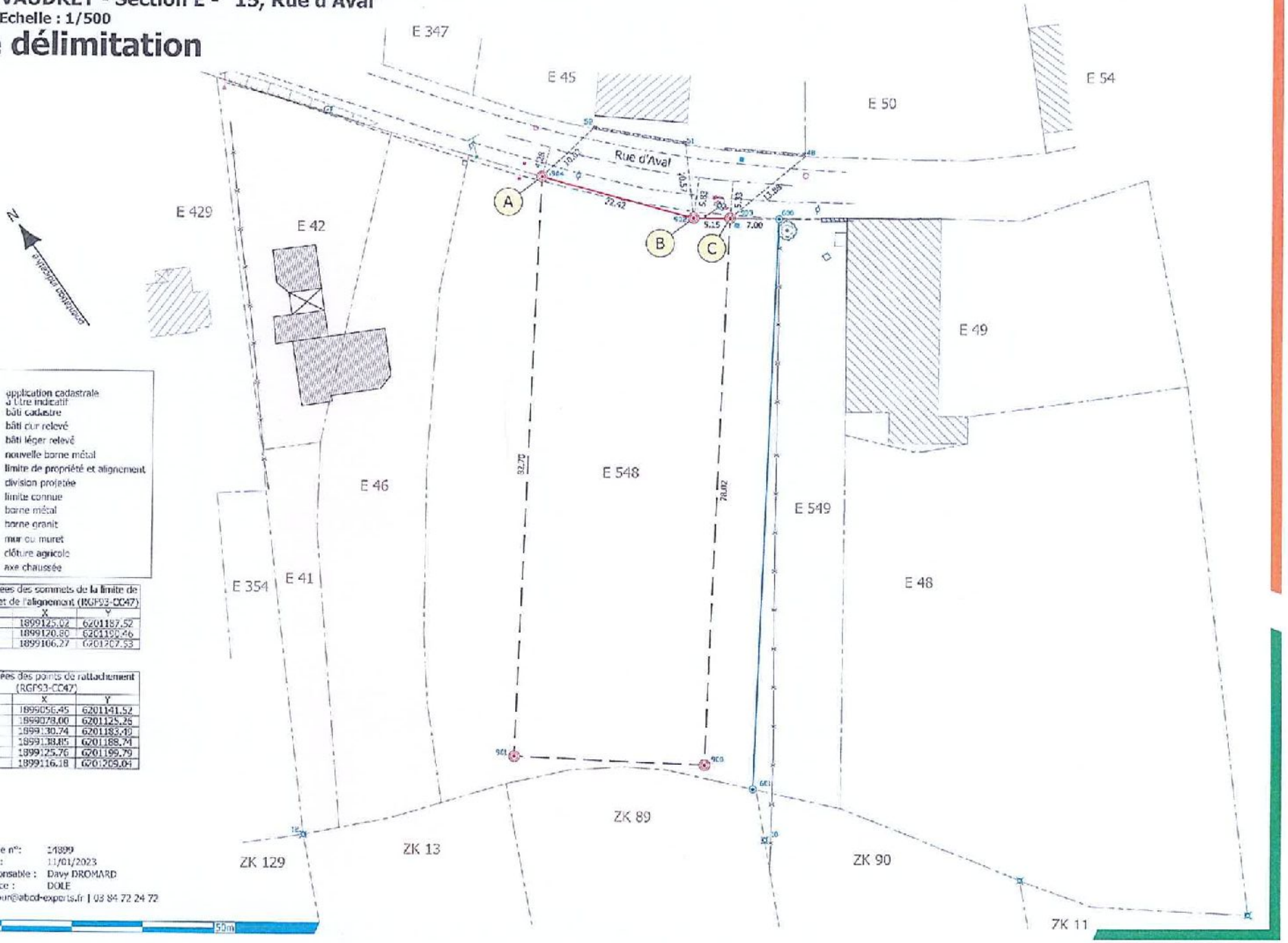

LEGENDE
- application cadastrale à titre indicatif
- bâti cadastre
- bâti sur relevé
- bâti léger relevé
- nouvelle borne métal
- limite de propriété et alignement
- division projetée
- limite connue
- borne métal
- borne granit
- mur ou muret
- clôture agricole
- axe chaussée

Coordonnées des sommets de la limite de propriété et de l'alignement (RGF93-CC47)

MAT	X	Y
C	1899125.02	6201187.52
B	1899120.80	6201190.46
A	1899106.27	6201207.53

Coordonnées des points de rattachement (RGF93-CC47)

MAT	X	Y
901	1899056.45	6201141.52
900	1899078.00	6201125.26
600	1899130.74	6201183.40
48	1899138.85	6201188.74
51	1899125.76	6201199.79
52	1899116.18	6201209.04

GÉOMÈTRE-EXPERT
www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 72 24 72

Affaire n°: 14899
Date : 11/01/2023
Responsable : Davy DROMARD
Agence : DOLE

0 — 50m

Envoyé en préfecture le 05/05/2023
Reçu en préfecture le 05/05/2023
Publié le 05-05-2023
ID : 039-223900010-20230505-ARR_2023_0609-AR

ABCD

COURRIER ARRIVÉ LE :
16 FEV. 2023
ARD DOLE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA - ARD
DOLE / CHAUSSIN
24 rue de la Fenotte - BP 50 418

39106 DOLE

DOLE, le 13 février 2023

Réf. : DDR/14899

Descriptif de l'affaire : Commune de VAUDREY
Parcelle cadastrée section 000 E n°548
Division de la parcelle en vue de créer un terrain à bâtir par déclaration préalable de lotissement et conserver un accès de 8m de large à l'arrière de la propriété
Délimitation avec le domaine public (Rue d'Aval) afin de définir l'alignement et garantir les limites du nouveau lot

Objet : Demande d'arrêté d'alignement

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la demande d'alignement au droit de la propriété de Monsieur Jean CHEY, sise commune de VAUDREY, "15 RUE D AVAL", Section 000 E n° 548 ; "SUR LA TOURELLE", Section 000 ZK n° 89, vous trouverez ci joint le plan vous permettant de délivrer votre arrêté.

L'alignement de la voie publique est proposé suivant la ligne :
A (borne nouvelle métal) - B (borne nouvelle métal) - C (borne nouvelle métal)

Nous vous rappelons que conformément aux articles L112-1 et suivants du Code de la voirie routière : « L'alignement individuel ne peut être refusé au propriétaire qui en fait la demande. » et permet de fixer la limite de la voie publique dont vous êtes gestionnaire, au droit du terrain concerné.

Dans l'attente de vous lire prochainement, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Davy DROMARD
Géomètre Expert

MONTMOROT (Siège Social)
Route de Lyon - 39570
Tél : 03 84 47 15 70

DOLE (Bureau secondaire)
39 Boulevard Wilson - 39100
Tél : 03 84 72 24 72

SAINT-AMOUR (Bureau secondaire)
17 Avenue Lucien Febvre - 39160
Tél : 03 84 48 71 94

SAINT-VIT (Bureau secondaire)
13 rue des Bois - 25410
Tél : 03 81 87 70 76

PIERRE-DE-BRESSE (Permanence le lundi matin)
102 Route de Chalon - 71270
Tél : 03 85 76 00 60

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES (Permanence le vendredi)
700 Rue des platières - 01550
Tél : 04 74 24 72 80

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr